

Nouveaux documents généalogiques

(Extrait de la présentation par Michel Mottet – secrétaire générale de la SCC)

Lorsque le projet « Pedigrees enrichis » a été lancé, l'objectif était d'ajouter aux Certificats de Naissance et aux Pedigrees des informations relatives à l'ADN, à la santé et aux performances du chien,

Après réflexion, il est apparu plus judicieux de considérer séparément :

- 1- ce qui identifie de façon immuable un sujet (nom, affixe, N° d'inscription, Identifiant, couleur, poil et variété) et constitue la raison d'être du LOF,
- 2 - ce qui est susceptible, tout en évoluant dans la vie d'un sujet, de valoriser son intérêt pour l'élevage c'est-à-dire les critères établis, mis en place et régulièrement suivis par la SCC et ses associations affiliées (Cotation, ADN, santé et performances),

De ce fait, le comité a pris la décision de créer parallèlement au LOF un **livre d'Élevage de la SCC** permettant d'éditer des généalogies contenant non seulement l'identification des divers géniteurs mais également les éléments de valorisation mentionnés ci-dessus.

Il ne s'agit plus de « Pedigrees enrichis », mais de « **Nouveaux Documents Généalogiques** » édités à partir du **livre d'Élevage de la SCC**, en complément des Certificats de Naissance et des Pedigrees,

Le document complémentaire du Certificat de naissance est le **Certificat de Performances des Ascendants (CPA)** et celui qui complète le Pedigree est le **Certificat de Qualification des Reproducteurs (CQR)**.

Ces deux nouveaux documents généalogiques comporteront donc, pour chaque géniteur, tous les éléments immuables de son identification et en plus :

- sa cotation,
- la mention, le cas échéant, que son identification génétique a été réalisée ou que la compatibilité avec ses parents a été établie,
- les informations de santé relatives aux Affections Héritaires Invalidantes de sa race, et gérées par le club de race concerné,
- les informations sur les performances obtenues aussi bien en morphologie qu'en travail. Tous ces éléments de valorisation supplémentaires seront ceux qui ont été officiellement communiqués à la sec et enregistrés dans son Livre d'Élevage, à la date d'édition du document.

.....(*Renseignements complets consultables sur www.scc.asso.fr rubrique « Documents et formations*)

Cette présentation des nouveaux documents généalogiques a posé quelques interrogations aux éleveurs et amateurs de notre club.

Une éleveuse s'est penchée sur le problème et nous présente ci-dessous le résultat de ses réflexions sous forme de conseils :

Certificat de naissance / Confirmation / Pedigree

ATTENTION : Nouveaux Documents Généalogiques SCC

Depuis mai 2011, La SCC a effectué quelques aménagements !

Pour les propriétaires de chiens à confirmer :

Vous venez à la confirmation avec un document rose (certificat de naissance), désormais, il sera marron sur fond marron clair, son contenu sera sommaire et immuable.

Sur le formulaire de confirmation, **si vous cochez** la petite case à 2€ avec le pedigree vous recevrez un second exemplaire plus complet : le **CQR** (certificat de qualification des reproducteurs) qui comportera des annotations sur la santé (sténose, dysplasie, test ADN ; résultats de travail, d'exposition, titres de champion, cotations,

etc...), vous pourrez, par la suite, le faire compléter au fur et à mesure des résultats du chien ou de ses ascendants.

Au dos une partie à droite verte, **livre d'élevage de la Société Centrale Canine**, et à gauche, il y aura toutes sortes d'explications sur les diverses abréviations inscrites à l'intérieur.

Concernant votre chien, il serait judicieux de faire le dépistage de la sténose et de la dysplasie des hanches avant d'envoyer votre demande de confirmation à la SCC.

Si les résultats de ceux-ci étaient connus de la SCC, ils pourraient apparaître sur le CQR, ainsi que le l'épreuve du CSAU (certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation).

Quoi qu'il en soit, après la confirmation et avant d'envoyer vos documents à la SCC, il est prudent de faire des photocopies du certificat de naissance et du formulaire de confirmation ; ces photocopies pourraient vous être utiles pendant l'attente du retour des papiers.

En dehors de la Confirmation, toute demande d'ajout coutera 15 €uros.

Pour les Eleveurs

Au moment de la déclaration de portée, il est nécessaire de **cocher** la case à 2 €uros. Ainsi les certificats de naissance, tout simples et immuables, seront aussi accompagnés d'un CPA (certificat de performance des ascendants), il est de couleur verte.

Semblable au CQR, y figureront les diverses annotations connues, on pourra aussi le faire compléter : par les résultats que parents, grands parents et arrière-grands parents peuvent obtenir (sauf pour le chiot).

Ce CQR pourra, lui aussi, être complété dans l'avenir, il en coutera alors 15 €uros.

Sans la case à 2 €uros, il y aura pour le chiot, son nom, le sexe, la date de naissance, le n° d'inscription LOF, la couleur de la robe, l'identification : le strict minimum.

Une éleveuse adhérente : Marie Françoise